Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_02-DE

SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 5 MARS 2025

DELIBERATION 2025-02

Vote	
Présents ou représentés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

ADMINISTRATION GENERALE : Agence de l'Eau Artois Picardie – utilisation du logiciel Rivage

Rapporteur : M. MEQUIGNON

A compter de 2025, les demandes d'aides auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie sont dématérialisées et se font directement en ligne, sur le portail Rivage.

Ce portail Rivage permet de réaliser plusieurs actions en rapport avec les aides :
- Déposer les demandes d'aide,
- Déposer les demandes de versement,
- Suivre les aides attribuées,
- Accéder à tous les documents associés (courriers, document d'attribution, ...),
- Signer en ligne les conventions d'aide.

Plusieurs comptes peuvent être créés pour une même entité juridique : l'accès au compte est personnel, l'identifiant et le mot de passe sont propres à la personne qui est titulaire du compte. Toutefois, chaque personne accède à tous les dossiers de l'entité.
Le portail de gestion des aides en ligne permet de signer des documents à caractère juridique, la personne qui effectuera ces actions doit être habilitée à le faire par son entité et devra être titulaire du compte avec lequel elle procédera à la signature.
Une personne qui demande l'attribution d'un compte doit être habilitée à le faire par son entité et autorisée, à déposer en ligne les demandes d'aides et de versements.

Au SmageAa, doivent être habilités pour effectuer et suivre les demandes d'aides :
- chaque agent - responsable de projet,
- la direction et le personnel chargé des affaires financières.

Une fois habilité, chacun devra créer un compte personnel.

Le Président et le 1er vice-Président devront également créer un compte personnel nécessaire à la signature des conventions d'attribution.

Le Comité Syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin :
- D'autoriser le Président à habiliter les agents identifiés ci-dessus à effectuer et suivre les demandes d'aide sur la plateforme Rivage,
- D'autoriser le Président et le 1er vice-Président à créer un compte et à signer les conventions d'attribution en ligne.

Certifié exécutoire
A compter du 13 MARS 2025
Le Président

pour extrait conforme
le Président, 13 MARS 2025
A. MEQUIGNON

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_02-DE

SmageAa

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 5 MARS 2025
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 26 Février 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convbcation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Jean-Pierre LAMIRAND, Laurent DENIS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Alain MASSEZ (jusque la question D-2025-10), Laurent DENIS (à partir de la question D-2025-03), Jean-François DENECQUE, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Christophe CORNETTE, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président
Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Suppléante (jusque la question D-2025-03)
Monsieur Gérard COLIN, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, Délégué Suppléant

Membres Suppléants présents

Monsieur Bernard HIBON

Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-01 à la question D-2025-02
Le nombre de votants était de 15 à la question D-2025-03
Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-04 à la question D-2025-010
Le nombre de votants était de 13 à partir de la question D-2025-11

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_03-DE

SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 5 MARS 2025

DELIBERATION 2025-03

Vote	
Présents ou représentés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

FINANCES : Rapport d'orientation budgétaire 2025

Rapporteur : M. MEQUIGNON

Etape incontournable dans les communes de plus de 3500 habitants et les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière du SmageAa.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025.

Certifié exécutoire
A compter du 13 MARS 2025
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_03-DE

SmageAa

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 5 MARS 2025
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 26 Février 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Jean-Pierre LAMIRAND, Laurent DENIS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Alain MASSEZ (jusque la question D-2025-10), Laurent DENIS (à partir de la question D-2025-03), Jean-François DENECQUE, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Christophe CORNETTE, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président
Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Suppléante (jusque la question D-2025-03)
Monsieur Gérard COLIN, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, Délégué Suppléant

Membres Suppléants présents

Monsieur Bernard HIBON

Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-01 à la question D-2025-02
Le nombre de votants était de 15 à la question D-2025-03
Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-04 à la question D-2025-010
Le nombre de votants était de 13 à partir de la question D-2025-11

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_03-DE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Version modifiée après le débat d'orientation budgétaire

Suite aux crues de l'hiver 2023/2024, le budget 2024 avait été construit avec un volume exceptionnel. Compte tenu des délais de réalisation, une partie de ce budget sera reporté sur le budget 2025.

SITUATION DES FINANCES AU TERME DU BUDGET 2024

Les résultats provisoires de l'année 2024 sont les suivants :

- **Section de fonctionnement – résultat prévisionnel : + 158 677,11 €**
  - Dépenses : 1 717 530,10 € *(2023 : 1 289 722,38 €)*
  - Recettes : 1 876 207,21 € *(2023 : 1 755 516,64 €)*

- **Section d'investissement – résultat prévisionnel : +630 413,71 €**
  - Dépenses : 1 103 017,23 € *(2023 : 742 164,33 €)*
  - Recettes : 1 733 430,94 € *(2023 : 1 526 205,36 €)*

Les restes à réaliser 2024 sont de **3 701 477,84 €** en dépenses et **1 272 932,32 €** en recettes.

Le résultat provisoire global de clôture est de **789 090,82 €.**
Pour rappel, le résultat de clôture de l'exercice 2023 était de **1 249 835,28 €**.

Le SmageAa a trois prêts amortissables en cours (1 500 000 € en 2018 sur 20 ans et 1 000 000 € en 2019 sur 15 ans, 105 000 € en 2021 sur 7 ans).
A ce jour, le SmageAa n'a plus de ligne de trésorerie ou de prêt relais à rembourser.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES GENERALES

Les dépenses de fonctionnement ont nettement augmenté en 2024.
Y apparaissent les dépenses liées aux crues exceptionnelles (il s'agit notamment de location d'engins de travaux publics pour les retraits d'arbres en rivière), ainsi que les embauches temporaires.

En 2024, les dépenses de fonctionnement comprennent :

- les charges de personnel *(salaires, cotisations, ass. statutaire, cnas)* : **858 387,77 €**
- le fonctionnement courant *(loyer, charges locatives, carburant, tél…)* : **104 725,59 €**
- les amortissements : **79 743,23 €**
- les indemnités aux élus : **39 705,72 €**
- les outils de communication *(annonces et insertions, pub. , 20 ans…)* : **22 730,86 €**
- les frais liés aux emprunts *(frais de gestion et intérêts)* : **19 144,77 €**
- les dépenses spécifiques aux opérations (hors masse salariale)
  - champs d'inondation contrôlée : **95 545,86 €**
  - entretien des cours d'eau : **39 651,00 €**
  - restauration des habitats : **38 200,94 €**
  - hydraulique douce : **31 168,50 €**
  - qualité de l'eau du marais : **30 144,89 €**
  - désordres hydrauliques locaux **28 865,00 €**
  - fonctionnement de la CLE : **16 995,48 €**
  - restauration de zones humides : **10 208,00 €**
  - culture du risque : **1 334,97 €**
  - animations pédagogiques : **474,22 €**

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_03-DE

- Urgence Crue — Total : 278 656,68 €
  - *Entretien ouvrages CIC :* ***62 214,00 €***
  - *Retrait d'embâcles :* ***45 390,00 €***
  - *Entretien ouvrages CCHPM :* ***24 452,42 €***
  - *Retrait d'atterrissements :* ***19 216,74 €***
  - *VTA Topographie :* ***10 560,00 €***
  - *Diagnostics suite aux inondations :* ***10 320,00 €***
  - *Entretien de Zones Humides :* ***4 500,00 €***
  - *Location voiture diagnostiqueurs :* ***2 808,92 €***
  - *Matériel divers :* ***3 630,75 €***

Dépenses de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	1 204 851 €	1 191 557 €	1 318 175 €	1 303 577 €	1 717 530 €
Evolution depuis n-1	+ 14%	- 1%	+ 10,6%	+ 1,1%	+ 31,75%

L'EQUIPE - CHARGES DE PERSONNEL

Suite aux inondations de l'hiver 2023/2024, le SmageAa a eu recours à du personnel supplémentaire.
Premièrement pour venir en renfort de l'équipe technique afin d'enlever les obstacles tombés dans la rivière lors de la crue et pour inventorier les dommages au cours d'eau et aux ouvrages. Pour cela, 2 agents ont été recrutés dont 1 en contrat PEC.
Deuxièmement, le SmageAa a recruté 1 agent administratif afin de répondre aux demandes des nombreux sinistrés et les accueillir, et 2 diagnostiqueurs pour se rendre chez les personnes qui ont été inondées et établir des diagnostics de vulnérabilité du bâti afin de mettre en place des protections sur leurs habitations.
En milieu d'année, le SmageAa a recruté 1 animatrice pédagogique afin de remplacer l'agent parti en retraite.
En fin d'année, il a été recruté 2 contrats de projet : 1 pour venir en renfort de l'animateur agricole et 1 second pour s'occuper des études hydrauliques à lancer.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement sont constituées :
- des participations des collectivités adhérentes,
- des subventions de fonctionnement demandées par opération,
- des recettes de l'accueil de groupes (animations Maison du Papier).

Les participations des collectivités adhérentes s'élèvent au total à **1 000 001,00 €**.
Les recettes liées aux animations pédagogiques s'élèvent à **28 622,50 €**.

En 2024, les recettes de fonctionnement sont réparties de la manière suivante :
- EPCI adhérents : 56,33 %
- Agence de l'eau Artois Picardie : 32,43 %
- Etat 2,47 %
- Région : 2,77 %
- Assurance statutaire : 3,93 %
- Animations pédagogiques : 1,61 %
- Caisse des dépôts (supplément familial) : 0,31 %
- USAN : 0.14 %
- FCTVA 0,01 %

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_03-DE

Recettes de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	1 552 001 €	1 293 946 €	1 504 296 €	1 945 069 €	1 876 207
Evolution depuis n-1	+ 25%	-17%	+ 16 %	+ 29,3 %	-3,54%

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

En 2024, les dépenses d'investissement sont largement augmentées suite aux inondations. Elles concernent essentiellement :

- les désordres hydrauliques locaux : **524 947,74 €**
- la restauration des zones humides **217 001,19 €**
- les annuités sur emprunt amortissable (capital) : **137 830,06 €**
- la réduction de vulnérabilité : **89 457,23 €**
- la restauration de la continuité écologique **52 462,97 €**
- les champs d'inondation contrôlée : **29 583,48 €**
- le matériel de téléphonie et informatique : **17 965,68 €**
- la culture du risque **9 792,00 €**
- le matériel de l'équipe rivière (dont pièges rats musqués) : **3 539,23 €**
- le matériel de bureau **3 369,60 €**

dont service urgence crues **608 715,47 €**

Dépenses d'investissement

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'investissement	6 525 330 €	4 363 595 €	966 491 €	721 998 €	1 103 017 €
Evolution depuis n-1	- 27%	- 33%	- 78%	- 25 %	+52,77%

RECETTES

En 2024, les recettes d'investissement comprennent des acomptes sur les opérations post-crues :

- Excédent investissement : **784 041,03 €**
- Réduction de la vulnérabilité : **341 690,86 €**
- Désordre Hydraulique Locaux **30 835,92 €**
- FCTVA : **17 925,13 €**
- Champs d'inondation contrôlée : **10 940,62 €**
- Restauration de la Continuité Ecologique **2 460,00 €**

Recettes d'investissement

	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes d'investissement	7 914 575 €	5 067 788 €	1 914 975 €	1 517 965 €	1 733 431 €
Evolution depuis n-1	- 3%	- 36%	-62%	- 20,7%	+14,19%

PERSPECTIVES 2025

Les inondations de l'hiver 2023/2024 continuent de modifier l'action du SmageAa. L'équipe est encore renforcée en 2025. En parallèle, les actions courantes se poursuivent. L'approche intégrée et solidaire de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant, combinant à la fois prévention des inondations et préservation des milieux naturels reste le cadre de travail.

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_03-DE

ACTIVITE POST-CRUE

Charge exceptionnelle

Au cours de l'année, les travaux d'urgence post-crue ont été recentrés.
Le SmageAa, en 2024 a terminé :

- La gestion des embâcles et la gestion préventive de la ripisylve,
  - Ces opérations se poursuivent en gestion courante.
- La remise en état des équipements de réduction de la vulnérabilité du bâti,
- La remise en état des ouvrages hydrauliques de tête de bassin versant,
- La remise en état des champs d'inondation contrôlée,
- Le renouvellement de matériel de suivi,
- La remise en état des ouvrages d'hydraulique douce,
- Le retrait de jambages de 2 anciens vannages,
- Les travaux d'amélioration d'un ouvrage hydraulique existant (creuse du Lot à Bourthes).

Le SmageAa poursuit :

- Les diagnostics de réduction de vulnérabilité du bâti,
- La fourniture de dispositifs de réduction de la vulnérabilité du bâti,
- Les études hydrauliques intégrant les nouvelles références de crue,
- L'entretien des bassins pour le compte de communes et AFR,
- La remise en état des milieux naturels
  - Reprises des clôtures de mise en défens de cours d'eau,
  - Restauration des ouvrages de libre circulation piscicole et sédimentaire,
  - Remise en état des zones humides ayant été restaurées précédemment,
  - Travaux de reprise des plantations ou protection de berges techniques végétales,
- La restauration écologique de berges (nouveaux travaux),
- La restauration de berges en techniques « grises » là où la vulnérabilité du bâti est forte,
- Le retrait ponctuel d'atterrissements là où les capacités hydrauliques du cours d'eau doivent être restaurées
- Le dialogue avec les habitants du territoire (information, échanges).

Le SmageAa reporte en opération « classique :

- L'équipement des 16 ouvrages de tête de bassin versant avec des sondes limnimétriques,
- Le réaménagement du lit du cours d'eau en tête de bassin versant,
- La transition agricole pour l'eau et l'animation de bassin versant,
- Les études hydrauliques locales pour ralentir les ruissellements,
- Les travaux d'amélioration des ouvrages hydrauliques existants,
- Le retour d'expérience et la mise en récit de la transition vers un territoire résilient.

Ses travaux impliquent la mobilisation de moyens humains supplémentaires.

Au budget 2024, les dépenses exceptionnelles avaient été chiffrées à 593 000 € en fonctionnement et 7 354 000 € en investissement. En fonctionnement, 199 308,19 € ont été dépensés et 605 631,47 € en investissement en 2024.
3 572 333,50 € seront reportés en restes à réaliser en 2025.
Certaines de ces dépenses bénéficient de financements de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et de la Région.

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire, le comité syndical a acté la nécessité de prévoir 10 M€ pour la démarche MIRAPI, les dépenses étant intégralement compensées par les recettes de l'Etat sur ce projet. Ainsi 4M€ de travaux ayant déjà été prévus, 6 M€ supplémentaires seront inscrits en supplément au budget d'investissement.

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_03-DE

PREVENTION DES INONDATIONS

Charge courante

En 2025, le SmageAa poursuit la mise en œuvre du PAPI d'intention (études, animations, travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti ...), et gère les ouvrages existants.

Le SmageAa finalise :

> Les travaux de protection du quartier du Rossignol à Arques ;
> Les études du PAPI d'intention (étude hydraulique des ruissellements ruraux) ;
> L'identification des réseaux et équipements sensibles ;
> Les réflexions sur ouvrages hydrauliques communaux ou intercommunaux transférables au SmageAa (à réhabiliter, optimiser ou non) ;
> L'étude de conception sur le secteur de Watten (hors PAPI).

Le SmageAa poursuit :

> Les diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti ;
> Les opérations de culture du risque et d'accompagnement des communes à la gestion de crise ;
> L'entretien des ouvrages structurants (CIC et ouvrages locaux transférés) ;
> L'entretien et la restauration des ouvrages d'hydraulique douce ;
> L'animation agricole pour la maitrise des ruissellements et de l'érosion des sols.

Dans le cadre du PAPI, les opérations bénéficient de financements de l'Etat et, pour certaines, de l'Agence de l'Eau. Le Fonds vert est également sollicité sur certaines opérations.
Au budget, nombre d'opérations, de gestion - entretien, ne bénéficient pas de financements extérieurs.
Toutefois, l'Agence de l'Eau sera sollicitée sur le plan d'entretien de l'hydraulique douce et l'animation agricole.

GESTION DES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES

Charge courante

Dans le cadre du plan de gestion de l'Aa et ses affluents, l'entretien courant et les travaux de restauration des habitats aquatiques se poursuivent. Vu l'évolution des financements de l'Agence de l'Eau, le SmageAa développera les opérations de restauration des milieux. Enfin, les opérations de restauration de la continuité écologique sont pénalisées par un contexte local et national défavorable.

Le SmageAa finalise :

> Les travaux de reconquête de l'espace de liberté du cours d'eau à la pisciculture de Renty ;
> Les travaux de continuité écologique au droit du CIC 12 ;
> La conception des travaux de continuité écologique sur l'ouvrage Houvoy (Rumilly) ;
> La restauration exceptionnelle de berges en techniques dures ou mixtes suite aux inondations.

Le SmageAa poursuit :

> L'entretien pluriannuel des cours d'eau ;
> Ses opérations ponctuelles de restauration des berges et de protection du cours d'eau ;
> Les travaux de reconquête de l'espace de liberté du cours d'eau et de continuité écologique à la pisciculture du Bout de la Ville (St-Martin d'Hardinghem) ;
> La coordination de la lutte contre le rat musqué.

Le SmageAa démarre :

> La conception d'un nouveau programme de restauration du cours d'eau en vue d'une amélioration de la qualité du milieu.

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_03-DE

En dehors du plan d'entretien courant des cours d'eau, les opérations menées sur ce volet sont financées grâce à une forte intervention des partenaires institutionnels. Le reste à charge pour le SmageAa est financé par les participations des collectivités adhérentes.
Pour la continuité écologique et la restauration des zones humides, les financements extérieurs peuvent atteindre 100 %. Dans le cas où ce taux ne serait pas atteint, un étalement dans le temps des opérations les plus lourdes sera prévu afin de ne pas dépasser les capacités financières du SmageAa.

AMELIORATION ET TRANSMISSION DES CONNAISSANCES

La Commission Locale de l'Eau bénéficie depuis 2022 d'un renforcement des moyens d'animation dans la perspective de la révision du SAGE.
Les animations pédagogiques de la Maison du Papier se poursuivent et leur pérennisation est en cours (remplacement des départs en retraite).

Le SmageAa finalise :

> La révision du SAGE pour mise en conformité avec le nouveau SDAGE.

Le SmageAa poursuit :

> L'animation de la Commission Locale de l'Eau ;
> Le suivi de l'application de la règle sur la préservation de la ressource en eau souterraine ;
> Les animations pédagogiques de la Maison du Papier ;
> Les animations sur le risque d'inondation pour les classes du territoire ;
> Le suivi de la qualité de l'eau du Marais audomarois ;
> Les réflexions suite à l'interprétation des données de qualité de l'eau du Marais audomarois recueillies ces dernières années.

Les postes d'animation de la CLE et d'animation technique du SAGE sont financés par l'Agence de l'Eau dans le cadre du Pacte de Gouvernance.
Les recettes des animations pédagogiques restent à leur point d'équilibre à 35 000 €.

L'EQUIPE - CHARGES DE PERSONNEL

Au cours de l'année 2024, de façon temporaire suite aux inondations exceptionnelles, l'équipe a été largement renforcée.

L'équipe est aujourd'hui constituée de :

- 11 agents titulaires en poste :
  - 1 agent de la filière administrative,
  - 10 agents de la filière technique,
- 11 agents contractuels :
  - 2 contrats à mi-temps annualisé sur des postes de titulaires non pourvus (filière animation) ;
  - 4 contrats de projet ;
  - 3 contrats pour accroissement temporaire d'activité ;
  - 1 contrat PEC ;
  - 1 contrat en alternance.

Un agent travaille à temps partiel (80 %). Le temps réduit de cet agent (0,2 ETP) n'est pas compensé.

Les agents travaillent 39 heures par semaine avec 21 jours de RTT pour un temps plein.

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_03-DE

Ils bénéficient :

- d'un régime indemnitaire,
- de titres restaurant (valeur 7 € depuis le 1er janvier 2017 / pris en charge à 50 % par la collectivité),
- de l'adhésion de la collectivité au CNAS,
- d'une participation à la garantie maintien de salaire et à leur complémentaire santé auprès des organismes agréés (25 €/mois maxi pour le risque santé et 30 €/mois pour le risque prévoyance depuis le 1er janvier 2017).

La masse salariale devrait passer de 820 000 € en 2024 à 895 000 € en 2025.

Notons que les indemnités d'astreinte représentent 1 886,05 € dans le budget du régime indemnitaire, pour 8 agents concernés (hiver 2024/2025).

11 des 12 postes des agents de la filière technique bénéficient de financements extérieurs de fonctionnement :

- Agence de l'Eau et Région pour l'équipe rivière,
- Agence de l'Eau pour les postes d'animatrice de la CLE, d'animateur technique du SAGE, d'animateur de bassin versant (= animateur agricole), et animateur continuité écologique (= responsable de projet milieux) et l'agent technique inondations,
- Etat pour les postes du PAPI : Responsable de projet Prévention des inondations, chargé de travaux et chargée de mission risques inondation, pour les diagnostiqueurs et le contrat PEC.

Pour les financements de l'Agence de l'Eau, la mise en place du 12ème programme peut avoir une incidence aujourd'hui encore mal identifiée.

PERSPECTIVES BUDGETAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour 2025, les besoins courants devraient évoluer (augmentation des effectifs).

Les charges de personnel pourraient augmenter de 10 % (augmentation temporaire des effectifs sur l'année complète + évolutions de carrière)

Les frais d'études se poursuivront notamment en lien avec les projets de restauration de la continuité écologique et des zones humides, et les études du PAPI d'intention.
Les dépenses d'entretien des ouvrages hydrauliques structurants et d'hydraulique douce vont se développer, de même que les impôts fonciers auxquels s'ajoutent la provision pour risque.

Les dépenses de fonctionnement courant se porteraient à **1,8 M€** hors travaux post-crue.
Les dépenses de fonctionnement pour les actions post-crues **pourraient ajouter 1 M€** à ce budget.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Comme convenu en 2022, la cotisation a évolué en 2023 mais reste inchangée pour les 2 années suivantes (2024 et 2025).

Après mise à jour de la répartition de la population comme prévu dans les statuts, elles seront réparties entre les EPCI comme indiqué ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_03-DE

PARTICIPATION 2025

Collectivité	Pourcentage de population	Cotisation prévisionnelle 2025	Cotisation exceptionnelle complémentaire 2024 reportée sur 2025
CAPSO	71,1%	710 517,00 €	544 682,00 €
CCPL	20,0%	199 626,00 €	153 033,00 €
CCHPM	4,6%	45 976,00 €	35 245,00 €
CCHF	4,1%	41 184,00 €	31 572,00 €
CCDS	0,3%	2 698,00 €	2 068,00 €
		1 000 000,00 €	**766 600,00 €**

Les partenaires institutionnels seront toujours sollicités pour des subventions sur chaque programme qui pourra les concerner.

En outre une convention avec l'USAN prévoit sa participation à l'animation de la Commission Locale de l'Eau.

Pour les actions spécifiques post-crues, des demandes de subvention ont été déposées auprès de l'Etat (DSEC, fonds spécifique, PEC inondations, fonds vert, avenant PAPI) et de l'Agence de l'Eau (plan d'urgence post-crue).
Une cotisation exceptionnelle a été acceptée par les EPCI en 2024. Toutefois, au regard de l'avancement des travaux, elle n'a pas été mobilisée. Il est proposé de la reporter en 2025 afin de solder les opérations.

Les recettes de fonctionnement courant se porteraient **à 1,8 M€ hors actions post-crues.**
Les recettes de fonctionnement pour les actions post-crues **pourraient ajouter 1 M€** à ce budget dont la cotisation exceptionnelle du territoire.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2025, les dépenses d'investissement porteront sur la fin des travaux de continuité écologique sur le CIC 12 à Affringues et de restauration de la pisciculture de Renty et de St-Martin d'Hardinghem. Les études de maitrise d'œuvre avant travaux pour des problématiques de désordres hydrauliques locaux sont également prévues.
Les travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti au travers du PAPI se poursuivent.

Les travaux post-crues en investissement comprennent :

- Les travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti (800 estimés),
- L'équipement des ouvrages hydrauliques de la tête de bassin versant par des sondes de niveau,
- La restauration des berges avec vulnérabilité,
- L'entretien des ouvrages communaux,
- Les travaux de protection du quartier du Rossignol à Arques.

Le budget prévoira également du complément et un renouvellement progressif du matériel bureautique et informatique.

Le remboursement des prêts amortissables se poursuit.

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_03-DE

Récapitulatif Emprunts		PA 2018	PA 2019	PA 2021	TOTAL annuel
année		2018	2019	2021	
capital initial		**1 500 000,00**	**1 000 000,00**	**105 000,00**	
durée (ans)		20	15	7	
2024	capital remboursé	56 250,00	66 666,67	14 913,39	137 830,03
	intérêts	14 273,43	4 533,33	338,01	19 144,77
	capital restant dû	**1 050 000**	**683 333,27**	**64 152,57**	**1 797 485,84**
2025	capital remboursé	93 750,00	66 666,68	14 999,34	175 416,02
	intérêts	22 148,45	4 106.67	252,06	26 507,18
	capital restant dû	**975 000,00**	**616 666,59**	**45 414,16**	**1 637 080,75**

Les dépenses d'investissement courant se porteraient à **0,6 M€** hors travaux post-crue.
Les dépenses d'investissement pour les actions post-crues **pourraient ajouter 12,3 M€** à ce budget.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recherches de subventions adaptées à chaque programme d'investissement restent la base de travail.

Sur les travaux post-crue, les financements proviennent de l'Agence de l'Eau et de l'Etat, notamment avec le fonds Barnier au travers de l'arrêté MIRAPI.

Les recettes d'investissement courant se porteraient à **1,3 M€** y compris les excédents d'investissement 2024.
Les dépenses d'investissement pour les actions post-crues **pourraient ajouter 11,6 M€** à ce budget.

CONCLUSION

Le budget 2025 du SmageAa restera très particulier comme en 2024.
Le SmageAa devra mener de front :

- à la fois ses missions habituelles, soit des actions menées depuis plusieurs années qui doivent continuer à avancer, sur les 3 axes d'intervention statutaires ;
- et des actions spécifiques post-crues qui sont nombreuses, complexes et lourdes financièrement.

La portée financière des actions post-crue est très importante dans le budget du SmageAa.
La mobilisation exceptionnelle des collectivités adhérentes en 2024 est reportée en 2025.

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_03-DE

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_04-DE

SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 5 MARS 2025

DELIBERATION 2025-04

FINANCES : Participations des EPCI – Année 2025

Rapporteur : M. MEQUIGNON

Vote	
Présents ou représentés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Le projet de budget 2025 sera encore fortement impacté par les épisodes d'inondations exceptionnelles que nous avons vécus fin 2023 et début 2024.
Plusieurs missions sont très largement renforcées (réduction de vulnérabilité du bâti, restauration et entretien de l'existant, accélération de certains projets, coordination et planification…). Ces missions « post-crues » bénéficient de financements importants. Néanmoins, une participation complémentaire « ajustable » pour mener à bien les travaux post-crues a été actée en 2024. Toutefois, au regard de l'avancement des travaux, elle n'a pas été mobilisée. Il est proposé de la reporter en 2025 afin de solder les opérations.

Comme annoncé en 2023, la participation globale des EPCI au budget « courant » du SmageAa est inchangée en 2025.
Les statuts du SmageAa prévoient une mise à jour régulière du critère de répartition (population du bassin versant). Les cotisations respectives évoluent donc légèrement en 2025.

Collectivité	% de population	Cotisation 2024
CAPSO	71,1 %	710 517 €
CCPL	20,0 %	199 626 €
CCHPM	4,6 %	45 976 €
CCHF	4,1 %	41 184 €
CCDS	0,3 %	2 698 €
		1 000 001 €

La préparation budgétaire laisse prévoir un besoin complémentaire de participation à hauteur globale de 766 600 €, tel qu'envisagé en 2024.

Collectivité	% de population	Cotisation complémentaire exceptionnelle 2024 reportée sur 2025
CAPSO	71,1 %	544 682 €
CCPL	20,0 %	153 033 €
CCHPM	4,6 %	35 245 €
CCHF	4,1 %	31 572 €
CCDS	0,3 %	2 068 €
		766 600 €

Cette participation exceptionnelle pourra être revue en fin d'année à la baisse comme à la hausse en fonction de la mise en œuvre du plan d'action post-crues et des financements obtenus.

C'est pourquoi, le Comité Syndical a donné son accord afin de maintenir les participations des EPCI pour les actions « courantes » de l'année 2025 et de reporter la participation exceptionnelle prévue en 2024 sur 2025 d'un montant prévisionnel de 766 600 €.

Certifié exécutoire
A compter du 13 MARS 2025
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_04-DE

SmageAa

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 5 MARS 2025
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 26 Février 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Jean-Pierre LAMIRAND, Laurent DENIS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Alain MASSEZ (jusque la question D-2025-10), Laurent DENIS (à partir de la question D-2025-03), Jean-François DENECQUE, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Christophe CORNETTE, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président
Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Suppléante (jusque la question D-2025-03)
Monsieur Gérard COLIN, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, Délégué Suppléant

Membres Suppléants présents

Monsieur Bernard HIBON

Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-01 à la question D-2025-02
Le nombre de votants était de 15 à la question D-2025-03
Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-04 à la question D-2025-010
Le nombre de votants était de 13 à partir de la question D-2025-11

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250306-D_2025_05-DE

SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 5 MARS 2025

DELIBERATION 2025-05

Vote	
Présents ou représentés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

FINANCES : Programme Concerté pour l'Eau

Rapporteur : M. MEQUIGNON

Depuis 2019, le SmageAa élabore un Programme Concerté pour l'Eau (PCE) avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Le PCE est cadré par délibération du Comité de Bassin n°24-A-059. Il est constitué d'une note et d'un tableau récapitulatif des projets pouvant faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

La note a pour principal objectif de préciser en quoi la programmation portée par le Maitre d'ouvrage participe à l'atteinte des objectifs de l'Agence de l'Eau et du SDAGE. Elle précise également la stratégie, les objectifs et les moyens retenus par le SmageAa dans les compétences qui sont les siennes.

L'Agence de l'Eau cible les domaines d'intervention pouvant faire l'objet du PCE. Or la quasi-totalité des actions menées par le SmageAa depuis une vingtaine d'année à l'échelle du bassin versant, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE de l'Audomarois, correspondent à certains de ces domaines d'intervention.

Cette année encore, le programme d'action du SmageAa présente une diversité d'actions très concrètes, destinées à des réalisations sur le terrain, et des actions toutes complémentaires et cohérentes entre elles.
Par la mission de coordination de la CLE, le SmageAa vise également à étendre cette stratégie de gestion intégrée en recherchant la mobilisation des maitres d'ouvrage du territoire et la cohérence de leurs actions.

Le Comité Syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin d'approuver la programmation jointe en annexe et d'autoriser le Président à transmettre la demande à l'Agence de l'Eau.

Certifié exécutoire
A compter du 13 MARS 2025
Le Président,

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250306-D_2025_05-DE

SmageAa

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 5 MARS 2025
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 26 Février 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Jean-Pierre LAMIRAND, Laurent DENIS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Alain MASSEZ (jusque la question D-2025-10), Laurent DENIS (à partir de la question D-2025-03), Jean-François DENECQUE, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Christophe CORNETTE, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président
Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Suppléante (jusque la question D-2025-03)
Monsieur Gérard COLIN, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, Délégué Suppléant

Membres Suppléants présents

Monsieur Bernard HIBON

Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-01 à la question D-2025-02
Le nombre de votants était de 15 à la question D-2025-03
Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-04 à la question D-2025-010
Le nombre de votants était de 13 à partir de la question D-2025-11

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le 2025
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_06-DE

SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 5 MARS 2025

DELIBERATION 2025-06

Vote	
Présents ou représentés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

RESSOURCES HUMAINES : Adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) auprès du Centre de Gestion du Pas-de-Calais

Rapporteur : Mme DOUTRIAUX

Précédente délibération 2022-24

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
Vu le code de justice administrative et notamment les articles L. 213-11;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique ;
Vu le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 modifié relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux ;
Vu la délibération n° 2022/24 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Pas-de-Calais, en date du 17 mai 2022, mettant en place la médiation préalable obligatoire pour les collectivités territoriales et établissements publics du Pas-de-Calais ;
Vu le projet de convention ci-annexé qui détermine les contours et la tarification de la mission de médiation mise en œuvre par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais ;

Il est rappelé que la procédure de médiation préalable obligatoire (MPO) mise en œuvre dans les collectivités territoriales et établissements publics du Pas-de-Calais ayant préalablement conclu une convention, est applicable aux recours formés par les agents territoriaux à l'encontre des 7 décisions administratives suivantes :

1. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés à l'article L. 712-1 du code général de la fonction publique ;

2. Refus de détachement ou de placement en disponibilité et, pour les agents contractuels, refus de congés non rémunérés prévus aux 15, 17, 18 et 35-2 du décret n°88-145 du 15 février 1988 ;

3. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au 2. ;

4. Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps ou cadre d'emploi obtenu par promotion interne ;

5. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

6. Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_06-DE

en application des articles L. 131-8 et L. 131-10 du code général de la fonction publique ;

7. Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié.

Le Centre de Gestion du Pas-de-Calais communiquera au Tribunal Administratif de Lille la liste des collectivités territoriales et établissements publics ayant conclu une convention. A ce jour, 186 collectivités et établissements publics sont signataires de la convention. Le SmageAa en fait partie. Ce sont essentiellement les conditions tarifaires qui sont modifiées.

Le conventionnement prévoit un tarif forfaitaire de 400 € par dossier, quelques soit le nombre de médiations organisées.

Le Président du Centre de Gestion désignera par arrêté, un ou plusieurs agents du Centre de Gestion qui assureront, au nom de l'établissement, la mission de médiateur.

C'est pourquoi, le Comité Syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin d'autoriser le Président à :

- poursuivre la mise en œuvre de la Médiation Préalable Obligatoire selon les modalités susmentionnées ;
- signer la nouvelle convention d'adhésion au service de MPO proposé par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais et tous les actes relatifs à sa mise en œuvre.

Certifié exécutoire
A compter du 13 MARS 2025
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON

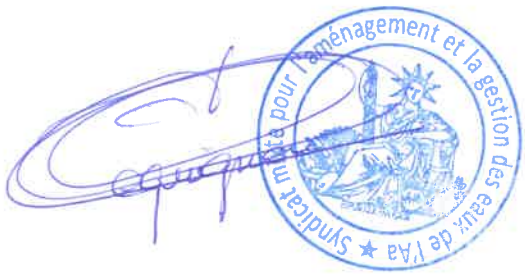

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_06-DE

SmageAa

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 5 MARS 2025
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 26 Février 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Jean-Pierre LAMIRAND, Laurent DENIS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Alain MASSEZ (jusque la question D-2025-10), Laurent DENIS (à partir de la question D-2025-03), Jean-François DENECQUE, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Christophe CORNETTE, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président
Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Suppléante (jusque la question D-2025-03)
Monsieur Gérard COLIN, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, Délégué Suppléant

Membres Suppléants présents

Monsieur Bernard HIBON

Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-01 à la question D-2025-02
Le nombre de votants était de 15 à la question D-2025-03
Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-04 à la question D-2025-010
Le nombre de votants était de 13 à partir de la question D-2025-11

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_06-DE

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_07-DE

SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 5 MARS 2025

DELIBERATION 2025-07

Vote	
Présents ou représentés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

PREVENTION DES INONDATIONS : Désordres hydrauliques locaux – Aménagement de bassins versants agricoles - Mission de maitrise d'œuvre

Rapporteur : M. PRUVOST

Depuis le 1er Janvier 2020, le SmageAa dispose de la compétence « Etudes, travaux et gestion des ouvrages de lutte contre les inondations par ruissellement et débordement de cours d'eau et utile à la protection du bâti contre les inondations (notamment désordres hydrauliques locaux et hydraulique douce) ».

À la suite des inondations de l'hiver 2023/2024, 35 sous-bassins versants (sur les 100 du bassin versant de l'Aa rivière et du marais audomarois) sont considérés comme problématiques. Parmi eux, 13 présentent des enjeux prioritaires. Cf. note en pièce jointe.

En ce sens, le SmageAa lance une mission de maitrise d'œuvre sur 3 de ces sous bassins versants ne possédant pas d'ouvrage hydraulique, à savoir :

- Le ravin de Pihem, comprenant les communes de Pihem, Hallines, Helfaut et Wizernes
- Le val de Quelmes/Setques, comprenant les communes de Setques, Quelmes et Leulinghem
- Le Cavin d'Eperlecques, comprenant les communes de Eperlecques, Bayenghem-lès-Eperlecques et Mentque-Nortbécourt

Cette action prévoit de :

- Mobiliser la profession agricole par l'animation agricole pour limiter ruissellement et érosion sur les parcelles,
- Etudier, en parallèle, les opportunités de création d'ouvrage hydraulique permettant de réguler les ruissellements en amont des enjeux ou de favoriser leur transit aux droits des habitations.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

CONCEPTION DES TRAVAUX DE PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS PAR RUISSELLEMENT RURAL SUR LES SOUS BASSINS VERSANTS DU RAVIN DE PIHEM, DU VAL DE QUELMES/SETQUES ET DU CAVIN D'EPERLECQUES Plan de financement	Budget (en € TTC)	ETAT		AEAP		SmageAa	
		Taux	Montant finançable	Taux	Montant finançable	Taux	Montant finançable
Plan de financement	300 000	50%	150 000	30%	90 000	20%	60 000
Total	**300 000**	**50%**	**150 000**	**30%**	**90 000**	**20%**	**60 000**

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_07-DE

Le comité syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin d'autoriser le Président à :

- Engager les dépenses inhérentes à cette opération,
- Effectuer les demandes de subvention auprès des partenaires financiers,
- Prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour mener à bien cette opération.

Certifié exécutoire
A compter du 13 MARS 2025
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON

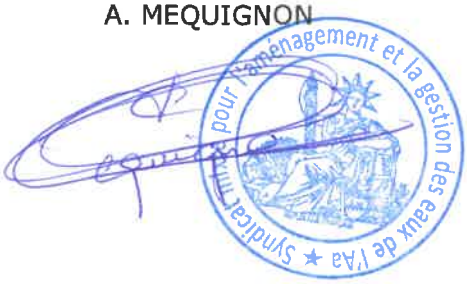

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_07-DE

SmageAa

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 5 MARS 2025
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 26 Février 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Jean-Pierre LAMIRAND, Laurent DENIS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Alain MASSEZ (jusque la question D-2025-10), Laurent DENIS (à partir de la question D-2025-03), Jean-François DENECQUE, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Christophe CORNETTE, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président
Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Suppléante (jusque la question D-2025-03)
Monsieur Gérard COLIN, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, Délégué Suppléant

Membres Suppléants présents

Monsieur Bernard HIBON

Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-01 à la question D-2025-02
Le nombre de votants était de 15 à la question D-2025-03
Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-04 à la question D-2025-010
Le nombre de votants était de 13 à partir de la question D-2025-11

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_07-DE

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_07-DE

Programme d'animation territoriale des ruissellements ruraux 2025/2026

OBJET

Le territoire du bassin versant de l'Aa fait l'objet d'une animation agricole par le SmageAa depuis maintenant une vingtaine d'années. Ce travail est un travail de longue haleine alimentée par les événements qui se succèdent au fil des ans.

L'hiver 2023/2024 a particulièrement été marquant et fait ressortir des problématiques nouvelles, ou anciennes, sur des secteurs qui n'étaient pas encore traités jusque-là.

Face à la charge de travail engendrée par la mise en exergue de ces désordres hydrauliques, le SmageAa s'est doté d'un renfort sur l'animation agricole et de bassin, portant à deux le nombre d'agent dédié à ces sujets.

Malgré ce doublement d'effectif toute l'animation ne peut se faire sur une année, une programmation a donc été élaborée en fonction des priorités avec pour critères l'ampleur des désordres et les enjeux bâtis touchés.

NB : la programmation n'empêche pas les actions dites « opportunistes » (souhait direct d'un exploitant, hors BV programmé, d'implanter des éléments d'hydraulique douce ou d'avoir un accompagnement).

PHASAGE

La carte ci-après présente les grands sous bassins versants concernés pour 2025 et 2026.
Dans un souci de logique amont/aval, si deux sous-bassins versants sont en lien direct et que l'un est concerné par une animation, l'autre l'est également.
C'est ainsi 34 sous bassins-versants qui feront l'objet d'une animation sur deux ans (4 en finalisation, 18 en 2025 et 12 en 2026). (Tableau ci-après)

Chaque animation de bassin prendra la forme suivante :

- 1.Rencontre avec les maires concernés
- 2.Rencontre avec d'éventuels collectifs de riverains touchés
- 3.Rencontres avec les exploitants agricoles (individuelles ou groupées, en salle et terrain).
- 4.Recherche de solutions agronomiques et études hydrauliques pour les bassins concernés.
- 5.Mise en œuvre du programme concerté.

ETUDES HYDRAULIQUES

L'ensemble des sous-bassins-versants feront l'objet d'une animation agricole.
Quatre de ces sous bassins-versants, prévus pour l'année 2025, vont faire l'objet d'une étude hydraulique en parallèle de l'animation, ceux-ci présentant des désordres hydrauliques importants :

- Ravin de Pihem ;
- Ravin de Setques ;
- Cavin d'Eperlecques ;
- Saint-Martin-Choquel.

Les modalités de ces études restent à définir

Entités hydraulique concernées	Nbre de SS-BV	Communes fortement concernées (surface)	Communes faiblement concernées (surface)	Année	Etude hydraulique
Blendecques	1	Blendecques		2025	
Cavin d'Eperlecques	1	Eperlecques, Bayenghem-les-Eperlecques, Mentque-Nortbécourt	Nort-Leulinghem, Acquin-Westbécourt, Moringhem	2025	oui
Fond de mer/Guslinghem	1	Moringhem, Serques, Moulle, Boisdinghem	Zudausques	2025	
Ravin de Setques	1	Quelmes, Leulinghem, Setques	Zudausques	2025	oui
Wisques	1	Wisques, Longuenesse, Saint-Martin-les-Tatinghem	Leulinghem, Wizernes	2025	
Ravin de Pihem	1	Pihem, Hallines	Wizernes, Helfaut, Remilly-Wirquin	2025	oui
Vallée du Bléquin	3	Bléquin, Nielles-les-Bléquin, Vaudringhem		2025	
Aa moyenne Vallée	3	Merck-St-Liévin, Ouve-Wirquin, Remilly-Wirquin, Avroult		2025	
Fourdebecques	4	Wismes, Elnes, Wavrans-sur-l'Aa	Vaudringhem, Thiembronne	2025	
Campagnette	3	Merck-St-Liévin, Wismes, Wavrans-sur-l'Aa	Thiembronne	2025	
Elnes	1	Elnes, Wismes		2025	
Tête de bassin	4	St-Martin-Choquel, Bécourt, Bourthes, Zoteux	Senlecques	2025	oui
L'urne à l'eau	2	Quesques, Coulomby, Seninghem		2026	
Ledinghem	2	Ledinghem, Senlecques, Bourthes	Bécourt, Bléquin, Vaudringhem	2026	
Floyecques	1	Ledinghem, Vaudringhem	Thiembronne	2026	
Nielles-les-Bléquin	1	Nielles-les-Bléquin	Seninghem, Bléquin	2026	
L'hermitage	1	Aix-en-Ergny, Ergny		2026	
Rumilly	1	Rumilly		2026	
Assonval	1	Renty		2026	
Creuse de Remilly	1	Avroult, Clety, Remilly-Wirquin	Dohem, Ouve Wirquin	2026	

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_07-DE

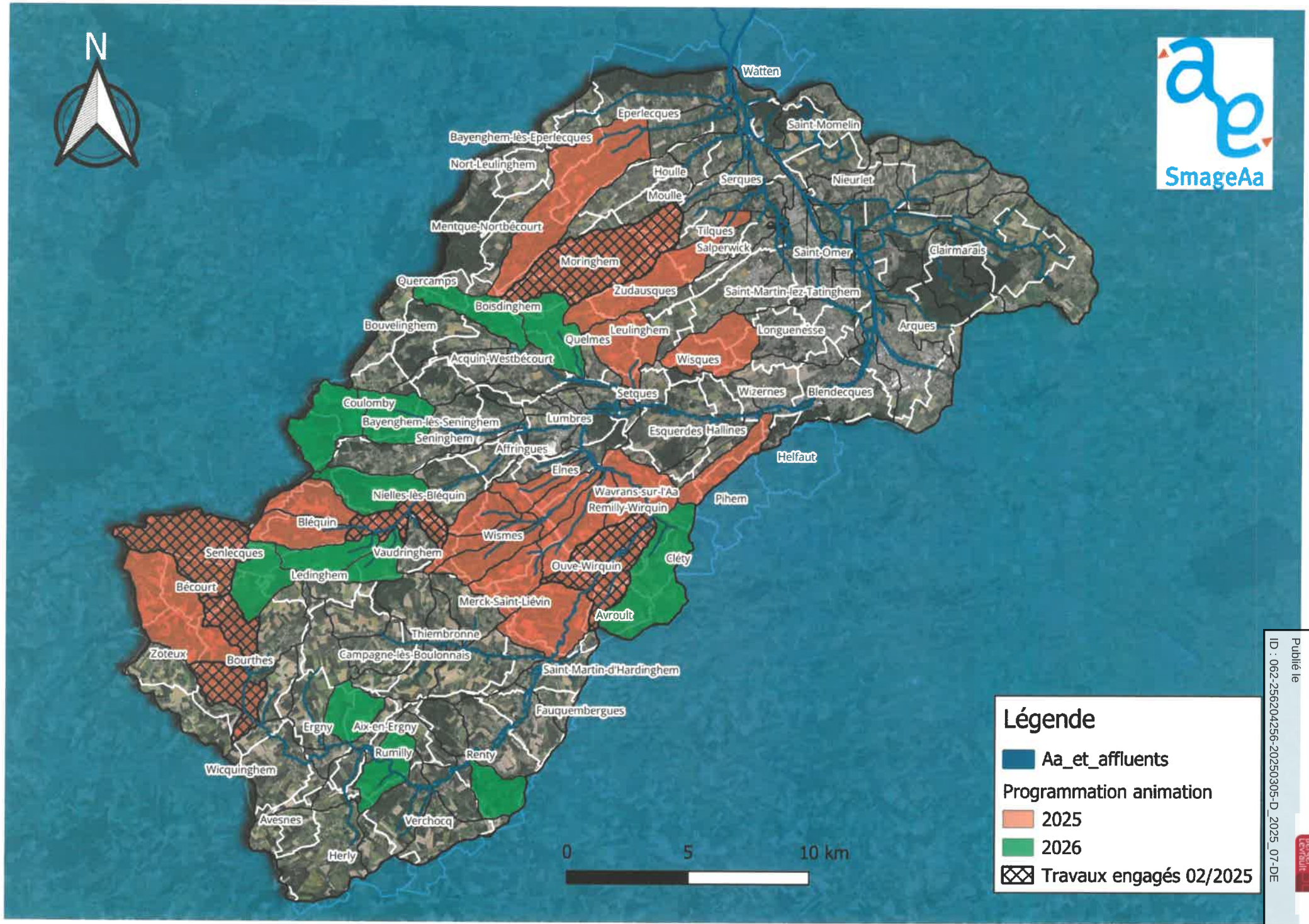

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_07-DE

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_07-DE

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le 2025
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_08-DE

SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 5 MARS 2025

DELIBERATION 2025-08

Vote	
Présents ou représentés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

PREVENTION DES INONDATIONS : Désordres hydrauliques locaux - Arques et Clairmarais Délégation de maitrise d'ouvrage

Rapporteur : M. PRUVOST

Précédentes délibérations : D-2023-39 : Désordres hydrauliques locaux – Arques – Démarches administratives
D-2024-40 : Désordres hydrauliques locaux – Arques
D-2024-53 : Acquisition foncière - Désordres hydrauliques locaux – Quartier du Rossignol - commune d'Arques

Les pluies de juin 2016, novembre 2021 puis de novembre 2023 et janvier 2024 ont généré de nombreux ruissellements ruraux sur le bassin versant du Vieux Fossé, impactant ainsi le quartier du Rossignol situé entre les communes d'Arques et de Clairmarais. A la suite de ces évènements, deux scénarios d'aménagement ont été proposés afin de remédier aux dysfonctionnements hydrauliques.

- La renaturation du Vieux Fossé et la suppression du pont du quartier du Rossignol,
- La création d'une zone d'expansion des crues.

Depuis septembre 2021, le SmageAa a lancé une mission de maitrise d'œuvre sur le bassin versant du Vieux Fossé, permettant de définir des travaux pour la création de la zone d'expansion des crues afin de limiter l'impact sur les biens et les personnes, et améliorer la qualité de l'eau.

En complément de la réalisation de la zone d'expansion des crues, la question de la renaturation du Vieux Fossé et du retrait du pont du quartier du Rossignol a été de nouveau étudiée. Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, le SmageAa propose aux communes d'assurer la maitrise d'ouvrage déléguée.

Conditions techniques :
Les ouvrages devront être sous gestion communale.
Les communes devront veiller à ce que les accès soient garantis pour les entreprises.

Conditions financières :
Le SmageAa recherchera les financements auprès de l'Etat
La part non financée des travaux sera demandée aux communes.
Le portage par le SmageAa est « non rémunéré ».

Le budget prévisionnel est de **165 023.95 € TTC.**

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_08-DE

Travaux	Aides 80% sur le HT	Commune de Clairmarais	Commune Arques	TOTAL TTC
Suivi de chantier	6 128,00 €	1 532,00 €	1 532,00 €	9 192,00 €
Travaux suppression de l'ouvrage/remplacement par une passerelle – adaptation du réseau	48 433,44 €	12 108,36 €	12 108,36 €	72 650,16 €
Travaux préparatoires	4 984,53 €	1 246,13 €	1 246,13 €	7 476,79 €
Zone à déboiser	736,00 €	- €	368,00 €	1 104,00 €
Mur à démolir	1 120,00 €	- €	560,00 €	1 680,00 €
Berge à déposer	960,00 €	- €	480,00 €	1 440,00 €
Protection de berge en génie végétale	16 104,00 €	- €	8 052,00 €	24 156,00 €
Protection de berge en génie civil béton	10 089,60 €	- €	5 044,80 €	15 134,40 €
Protection de berge en bois enrochement	5 798,80 €	2 899,40 €	- €	8 698,20 €
Revêtement de terre végétale et engazonnement	855,20 €	- €	427,60 €	1 282,80 €
Terrassements végétaux	7 055,20 €	- €	3 527,60 €	10 582,80 €
Gestion des eaux pendant le chantier	7 751,20 €	1 937,80 €	1 937,80 €	11 626,80 €
TOTAL	110 015.97€	19 723,69 €	35 284,29 €	**165 023,95 €**

A ce titre, le comité syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin d'autoriser le Président à :

- Signer la convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec les communes,
- Engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulé de ces opérations et signer toutes les pièces afférentes,
- Demander les subventions nécessaires auprès des partenaires,
- Inscrire les dépenses dans le budget,
- Engager les dépenses liées aux travaux,
- Autoriser le recouvrement des participations des communes.

Certifié exécutoire
A compter du 13 MARS 2025
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_08-DE

SmageAa

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 5 MARS 2025
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 26 Février 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Jean-Pierre LAMIRAND, Laurent DENIS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Alain MASSEZ (jusque la question D-2025-10), Laurent DENIS (à partir de la question D-2025-03), Jean-François DENECQUE, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Christophe CORNETTE, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président
Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Suppléante (jusque la question D-2025-03)
Monsieur Gérard COLIN, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, Délégué Suppléant

Membres Suppléants présents

Monsieur Bernard HIBON

Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-01 à la question D-2025-02
Le nombre de votants était de 15 à la question D-2025-03
Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-04 à la question D-2025-010
Le nombre de votants était de 13 à partir de la question D-2025-11

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_08-DE

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le 2025
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_09-DE

SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 5 MARS 2025

DELIBERATION 2025-09

Vote	
Présents ou représentés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

PREVENTION DES INONDATIONS : Acquisition préventive de biens exposés - Etudes d'opportunité – Délégation de maitrise d'ouvrage

Rapporteur : M. PRUVOST

Parmi les communes fortement impactées par les inondations de l'hiver 2023/2024, figurent les communes de Bourthes, Wicquinghem et Wavrans-sur-l'Aa, avec des niveaux d'eau constatés dans les habitations dépassant parfois 1 m.
À la suite de cette catastrophe et du souhait d'habitants de quitter leur logement, les collectivités s'interrogent sur la pertinence de créer des aménagements hydrauliques en lieu et place des habitations situées :

- Rue des sources à Wicquinghem
- Rue des Haudits à Wavrans-sur l'Aa

Des études d'opportunités seront donc menées. Selon le résultat de ces études, les collectivités pourront solliciter le fonds Barnier à travers l'axe 5 du PAPI qui permet d'acquérir préventivement des biens dans le cadre de futurs aménagements hydrauliques. Afin de faciliter la mise en œuvre de ces études, le SmageAa propose aux EPCI d'en assurer la maitrise d'ouvrage déléguée.

La part non financée des prestations sera demandée aux EPCI.
Le portage par le SmageAa est « non rémunéré » dans le cadre de la maitrise d'ouvrage déléguée.

Le budget prévisionnel est de **73 824 €HT** et sera affiné après consultation pour la réalisation des études.
Il pourrait bénéficier de 50 % de financement par l'Etat et 30% par le Conseil Régional des Hauts de France.

	Technicien expert SmageAa Coût jour : 478 €				
Nouvelle fiche	nbr de jours	Estimation budgétaire	Arrondi supérieur total salaire	Total Hors salaire	récapitulatif
FA 1.12 - Etudes d'opportunités en vue d'acquisitions préventives de biens exposés					
Etude opportunité Wavrans sur l'Aa				35000	
Etude opportunité Wicquinghem				35000	
Organisatoin et suivi des réunions Rédaction des CCTP et suivi des études Suivi administratif ,,,	2 4 2				
Total	*8*	*3 824,00 €*	3 824,00 €	70 000,00	73 824,00 €

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_09-DE

A ce jour, la délégation de maitrise d'ouvrage concerne la CCHPM et la CCPL. Sous réserve de l'obtention des financements, la délégation de maitrise d'ouvrage pour ces études d'opportunité est valable sur tout le territoire du SmageAa.

A ce titre, le comité syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin d'autoriser le Président à :

- Signer la convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec les EPCI,
- Engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulé de ces opérations et signer toutes les pièces afférentes,
- Demander les subventions nécessaires auprès des partenaires,
- Inscrire les dépenses dans le budget,
- Engager les dépenses liées aux travaux,
- Autoriser le recouvrement des participations des EPCI.

Certifié exécutoire
A compter du 13 MARS 2025
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_09-DE

SmageAa

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 5 MARS 2025
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 26 Février 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Jean-Pierre LAMIRAND, Laurent DENIS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Alain MASSEZ (jusque la question D-2025-10), Laurent DENIS (à partir de la question D-2025-03), Jean-François DENECQUE, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Christophe CORNETTE, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président
Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Suppléante (jusque la question D-2025-03)
Monsieur Gérard COLIN, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, Délégué Suppléant

Membres Suppléants présents

Monsieur Bernard HIBON

Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-01 à la question D-2025-02
Le nombre de votants était de 15 à la question D-2025-03
Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-04 à la question D-2025-010
Le nombre de votants était de 13 à partir de la question D-2025-11

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_09-DE

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_10-DE

SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 5 MARS 2025

DELIBERATION 2025-10

Vote	
Présents ou représentés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

PREVENTION DES INONDATIONS : By-pass de l'exutoire de la creuse du Lot à Bourthes – Indemnité pour perte de récolte

Rapporteur : Monsieur PRUVOST

Travaux de by-pass de l'exutoire de la creuse du Lot sous la RD128 à Bourthes :
Les crues de novembre 2023 et janvier 2024 ont générés de nombreux ruissellements ruraux. L'un de ces axes de ruissellement est le thalweg du Val St-Pierre sur lequel un ouvrage de rétention existe et capte une partie du flux. Cependant, pour les fortes crues, le flux d'eau reste trop important pour être absorbé par le réseau pluvial en aval. Cet apport excessif concoure à l'inondation de la RD128 puis à l'inondation de plusieurs maisons.

Un exutoire de trop plein, au niveau de la RD128, a été créé par la pose d'un dalot avec masque de calibrage qui permettra au surplus de rejoindre directement l'Aa. Dans la continuité de ce dalot une noue a été créée sur 155 m de longueur, en pente douce avec une largeur maximum de 10 m. Cet aménagement a été réalisé sur une parcelle exploitée en prairie. Les travaux de terrassement ont fortement impacté la pâture. Elle sera réensemencée au printemps ; et sera donc peu exploitable en 2025.

Il est donc proposé d'indemniser l'exploitant.

Cette indemnisation se fera conformément aux barèmes de la chambre d'agriculture du Nord - Pas-de-Calais.
Les barèmes employés seront ceux en vigueur au moment des travaux. Ils seront appliqués à la surface réellement impactée lors de la saison 2024 au regard d'un état des lieux contradictoire.
Le barème de la saison cultural 2024-2025, pour de la prairie permanente, est de 4 100 €/ha. La surface de l'emprise des travaux et de la piste d'accès est de 1 000 m². L'indemnité ne dépassera pas 410 €.

Le comité syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin d'autoriser le Président à :

- signer l'état des lieux contradictoire avec l'occupant des parcelles en vue du versement de l'indemnité
- prévoir et engager les dépenses liées à l'indemnisation au budget primitif 2025

Certifié exécutoire
A compter du 13 MARS 2025
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
A. MEQUIGNON

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_10-DE

SmageAa

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 5 MARS 2025
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 26 Février 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Jean-Pierre LAMIRAND, Laurent DENIS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Alain MASSEZ (jusque la question D-2025-10), Laurent DENIS (à partir de la question D-2025-03), Jean-François DENECQUE, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Christophe CORNETTE, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président
Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Suppléante (jusque la question D-2025-03)
Monsieur Gérard COLIN, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, Délégué Suppléant

Membres Suppléants présents

Monsieur Bernard HIBON

Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-01 à la question D-2025-02
Le nombre de votants était de 15 à la question D-2025-03
Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-04 à la question D-2025-010
Le nombre de votants était de 13 à partir de la question D-2025-11

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_11-DE

SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 5 MARS 2025

DELIBERATION 2025-11

Vote	
Présents ou représentés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

PREVENTION DES INONDATIONS : PAPI d'intention – Avenant n°4 à la convention cadre

Rapporteur : M. PRUVOST

Annule et remplace la délibération 2024-55

Le PAPI d'intention de l'Audomarois a été labellisé en novembre 2019 par la Commission Inondation de Bassin, et contractualisé le 27 août 2020 par la signature de la convention cadre. Cette convention cadre a été amendée par plusieurs avenants.
Ce nouveau projet d'avenant à la convention cadre (dont le programme d'action est joint en annexe) permettra de conforter le volet financier de certaines opérations, entre autres les fiches actions pour les acquisitions par les EPCI et le volet « régie » de certaines fiches.

Rappel du contenu de l'avenant 4

Prorogation et modification de fiches actuelles

- Fiche action 1.1 b – Repères de crue suite aux crues de 2023 et 2024
- Fiche action 1.6.b - Rédaction du PAPI
- Fiche action 5.1.4.b - Réduction de la vulnérabilité sur site - Travaux bâtiments publics
- Fiche action 1.7 - Mise à jour des DICRIM
- Fiche action 1.8 - Mémoire du risque et sensibilisation
- Fiche action 1.9 - Définition des programmes de travaux de lutte contre les ruissellements sur des enjeux bâtis
- Fiche action 1.10 - Etude d'optimisation des dispositifs de prévention des inondations sur le bassin versant de l'Aa
- Fiche action 1.11 - Sensibilisation des élus aux outils d'alerte mis en place par l'Etat
- Fiche action 2.2 - Mise en place d'un superviseur pour le suivi des ouvrages de têtes de bassin versant
- Fiche action 5.3 - Equipements sensibles - approfondir la connaissance et sensibiliser
- Fiche action 5.4.1 - Acquisition préventive de bien exposé dans une zone à risque d'inondation – CAPSO
- Fiche action 5.4.2 - Acquisition préventive de bien exposé dans une zone à risque d'inondation – CCHPM

Nouvelles fiches actions

- Fiche action 1.12 - Etudes d'opportunité en vue d'acquisition préventive de biens exposés
- Fiche action 1.13 - Organisation de la gestion des casiers du marais audomarois
- Fiche action 1.14 - Amélioration de la résilience des casiers du marais audomarois
- Fiche action 1.15 - Accompagnement du territoire dans l'évolution de ses pratiques dans le contexte de changement climatique
- Fiche action 5.4.3 - Acquisition préventive de bien exposé dans une zone à risque d'inondation – CCPL
- Fiche action 6.1 - Optimisation et renaturation du lit mineur de l'Aa dans la traversée de Bourthes et Wicquinghem – conception
- Fiche action 6.2 - Création d'une zone d'expansion de crue à Blendecques et amélioration des écoulements sur le second bras de la rue Salengro – Conception
- Fiche action 6.3 - Création d'une zone d'expansion de crue à Arques - Conception
- Fiche action 6.4 - Création d'une zone d'expansion de crue à Wavrans-sur-l'Aa Conception
- Fiche action 6.5 - Aménagement de bassins versants agricoles – Conception
- Fiche action 6.6 - Animation sur les bassins versants agricoles en vue de la mise en œuvre de programmes d'agro-écologie et d'hydraulique douce – Conception
- Fiche action 7.1 - Etudes de danger et propositions de confortement des systèmes d'endiguement
- Fiche action 7.2 - Etudes de sur aléas des digues déclassées
- Fiche action 7.3 - Etude de confortement du système d'endiguement de Blendecques

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_11-DE

Les maîtres d'ouvrage identifiés pour ces fiches sont :

- Le PNRCMO pour la fiche 1.15
- La CCPL pour la fiche 5.4.3
- Le SmageAa pour les fiches de l'axe 1 (sauf 1.15) et 6
- La CAPSO pour les fiches de l'axe 7

Le budget et plan de financement prévisionnels des nouvelles fiches actions sont les suivants :

Nouvelles fiches	Salaires	Prestations	Total	Etat		AEAP		Conseil régional		Maitre d'ouvrage
				Taux	Subvention	Taux	Subvention	Taux	Subventio	
FA 1.12 - Etudes d'opportunités en vue d'acquisitions préventives de biens exposés	3 824,00 €	70 000,00 €	73 824,00 €	50,00%	36 912,00 €			30,00%	22 147,20 €	14 764,80 €
FA 1.13 - Organisation de la gestion des casiers du marais Audomarois	34 470,00 €	30 000,00 €	64 470,00 €	50,00%	32 235,00 €			30,00%	19 341,00 €	12 894,00 €
FA 1.14 - Amélioration de la résilience des casiers du marais Audomarois	34 470,00 €	55 000,00 €	89 470,00 €	50,00%	44 735,00 €			30,00%	26 841,00 €	17 894,00 €
Fiche action 1.15 – Accompagnement du territoire dans l'évolution de ses pratiques dans le contexte de changement climatique	55 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €	60,00%	33 000,00 €					22 000,00 €
Fiche action 5.4 - Acquisition préventive de bien exposé dans une zone à risque d'inondation CAPSO		10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	50,00%	5 000 000,00 €					5 000 000,00 €
Fiche action 5.4 - Acquisition préventive de bien exposé dans une zone à risque d'inondation CCHPM		600 000,00 €	600 000,00 €	50,00%	300 000,00 €					300 000,00 €
Fiche action 5.4 - Acquisition préventive de bien exposé dans une zone à risque d'inondation CCPL		400 000,00 €	400 000,00 €	50,00%	200 000,00 €					200 000,00 €
FA 6.1 Optimisation et renaturation du lit mineur de l'Aa dans la traversée de Bourthes et Wicquinghem – conception	24 320,00 €	100 000,00 €	124 320,00 €	50,00%	62 160,00 €	30,00%	37 296,00 €			24 864,00 €
FA 6.2 Création d'une zone d'expansion de crue à Blendecques et amélioration des écoulements sur le second bras de la rue Salengro – Conception	13 665,00 €	120 000,00 €	133 665,00 €	50,00%	66 832,50 €	30,00%	40 099,50 €			26 733,00 €
FA 6.3 Création d'une zone d'expansion de crue à Arques Conception	18 445,00 €	200 000,00 €	218 445,00 €	50,00%	109 222,50 €	30,00%	65 533,50 €			43 689,00 €
FA 6.4 Création d'une zone d'expansion de crue à Wavrans-sur-l'Aa Conception	7 535,00 €	60 000,00 €	67 535,00 €	50,00%	33 767,50 €	30,00%	20 260,50 €			13 507,00 €
FA 6.5 Aménagement de bassins versants agricoles – Conception	48 640,00 €	400 000,00 €	448 640,00 €	50,00%	224 320,00 €	30,00%	134 592,00 €			89 728,00 €
FA 6.6 Animation sur les bassins versants agricoles en vue de la mise en œuvre de programmes d'agro-écologie et d'hydraulique douce – Conception	150 542,00 €		150 542,00 €	30,00%	21 000,00 €	50,00%	75 271,00 €			54 271,00 €
FA 7.1 Etudes de danger et propositions de confortement des systèmes d'endiguement	-	-	-	50,00%						
FA 7.2 Etudes de sur aléas des digues déclassées	-	-	-	50,00%						
FA 7.3 Etude de confortement du système d'endiguement de Blendecques	-	-	-	50,00%						
Total	390 911,00 €	12 035 000,00 €	**12 425 911,00 €**		6 164 184,50 €		373 052,50 €		68 329,20 €	**5 820 344,80 €**

Le budget prévisionnel du PAPI d'intention a fortement évolué depuis sa labélisation initiale en 2020. Les évolutions successives sont les suivantes :

- Budget du PAPI d'intention en 2020 : 1 005 510 €
- Avenant 1 : Evolution budgétaire pour renforcer l'animation du PAPI – 1 185 025 €
- Avenant 2 : Intégration du fonds vert dans le plan de financement de l'animation PAPI
- Avenant 3 : Nouvelles fiches actions suites aux crues de l'hiver 2023/2024 - 7 497 625 €
- Avenant 4 : Nouvelles fiches actions suites aux crues de l'hiver 2023/2024 – 15 523 208 € (hors fiche axe 7 CAPSO) – dont 11 000 000 liés aux acquisitions préventives

Suite à ce qui précède, le comité syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin d'autoriser le Président à :

- solliciter la prise de l'avenant n°4 à la convention cadre du PAPI d'intention,
- signer cet avenant n°4,
- engager les fiches actions labelisées,
- prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour mener à bien les opérations.

Certifié exécutoire
A compter du 13 MARS 2025
Le Président,

pour extrait conforme
le Président,
13 MARS 2025
A. MEQUIGNON

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_11-DE

SmageAa

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 5 MARS 2025
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 26 Février 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Jean-Pierre LAMIRAND, Laurent DENIS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Alain MASSEZ (jusque la question D-2025-10), Laurent DENIS (à partir de la question D-2025-03), Jean-François DENECQUE, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Christophe CORNETTE, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président
Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Suppléante (jusque la question D-2025-03)
Monsieur Gérard COLIN, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, Délégué Suppléant

Membres Suppléants présents

Monsieur Bernard HIBON

Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-01 à la question D-2025-02
Le nombre de votants était de 15 à la question D-2025-03
Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-04 à la question D-2025-010
Le nombre de votants était de 13 à partir de la question D-2025-11

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_11-DE

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_12-DE

SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 5 MARS 2025

DELIBERATION 2025-12

Vote	
Présents ou représentés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Administration générale : Animation de la CLE - convention avec l'USAN

Rapporteur : M. MEQUIGNON

Précédente délibération : 2021-27

Le périmètre du SAGE de l'Audomarois comprend 4 communes du Nord pour lesquelles l'USAN adhérait au SmageAa (Renescure, Ebblinghem, Lynde et Noordpeene). Depuis le 1er janvier 2020, l'USAN est sortie du périmètre du SmageAa afin d'éviter la superposition de la compétence GEMAPI que l'USAN exerce également.
Conformément à l'article L5111-1 du code général des collectivités territoriales, dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, une convention de partenariat a été signée entre l'USAN et le SmageAa pour la période 2021-2023 afin de préciser les conditions et modalités d'animation de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois et de mise en œuvre du SAGE.

Cette convention étant caduque, une nouvelle convention doit être signée entre nos structures.
Le SmageAa s'y engage à y animer la Commission Locale de l'Eau. En contrepartie, l'USAN apporte sa contribution financière au prorata de la population concernée, soit 2 500 €/an.
Nos deux structures s'engagent à poursuivre leur partenariat (échanges d'information et des données...).

Le comité syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin :

- d'autoriser le président à signer la convention, ses éventuelles avenants, et tous les documents y afférent, dont le projet est joint en annexe,
- d'autoriser le bureau à revoir périodiquement le montant de la participation de l'USAN dans le cadre de cette convention de partenariat.

Certifié exécutoire
A compter du 13 MARS 2025
Le Président

pour extrait conforme
le Président, 13 MARS 2025
A. MEQUIGNON

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_12-DE

SmageAa

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 5 MARS 2025
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 26 Février 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Jean-Pierre LAMIRAND, Laurent DENIS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Alain MASSEZ (jusque la question D-2025-10), Laurent DENIS (à partir de la question D-2025-03), Jean-François DENECQUE, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Christophe CORNETTE, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président
Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Suppléante (jusque la question D-2025-03)
Monsieur Gérard COLIN, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, Délégué Suppléant

Membres Suppléants présents

Monsieur Bernard HIBON

Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-01 à la question D-2025-02
Le nombre de votants était de 15 à la question D-2025-03
Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-04 à la question D-2025-010
Le nombre de votants était de 13 à partir de la question D-2025-11

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_13-DE

SmageAa

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 5 MARS 2025

DELIBERATION 2025-13

Vote	
Présents ou représentés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

AMELIORATION ET TRANSMISSION DES CONNAISSANCES : Qualité des eaux du marais audomarois – Mise à jour du protocole - Financements

Rapporteur : Monsieur BOUHIN

Précédente délibération 2023-41 ; 2024-44

La connaissance de la qualité des eaux du marais audomarois est un enjeu important au vu de sa richesse et des pressions qui s'y exercent. Grâce aux 35 campagnes de mesures réalisées entre 2017 et 2020, puis en 2022, le SmageAa a construit une base de données unique contenant plus de 78 000 données de qualité physique, chimique et biologique.

En 2023, le bureau d'étude Aquascop a interprété ces données et a fournie au SmageAa un module automatique d'interprétation pour les futures analyses.

Lors de la présentation des résultats au comité de pilotage du 8 septembre 2023, les membres du comité de pilotage ont confirmé un réel besoin d'information sur le long terme. Il a été acté la poursuite des prélèvements et des analyses par le SmageAa via un protocole adapté, sous condition d'accompagnement technique et financier par les acteurs du marais demandeurs.

Le groupe de travail du 15 février 2024 a validé l'option d'une étude complète et précise (prélèvements mensuels/bimensuels) tous les 5 ans, ainsi qu'un conventionnement entre la CAPSO, le Département et le SmageAa.

Suite aux crues subies entre novembre 2023 et janvier 2024, il a été souhaité qu'une nouvelle campagne soit engagé rapidement afin d'en évaluer l'impact. Une campagne d'analyse été engagé pour la période juin 2024-mai 2025 via le laboratoire Eurofins.

Plan de financement :

	Budget (€ TTC)	AEAP (50%)	SmageAa (20%)	CAPSO (15%)	Département du 62 (15%)
TOTAL	67 600 €	33 800 €	13 520 €	10 140 €	10 140 €

Le comité syndical a donné son accord, à l'unanimité des voix, afin d'autoriser le président :

- A lancer cette étude et à engager les dépenses afférentes,
- A faire la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et tout autre financeur,
- A signer les pièces afférentes à l'opération,
- A autoriser le Président à inscrire et engager les dépenses au Budget Primitif.

Certifié exécutoire
A compter du 13 MARS 2025
Le Président,

pour extrait conforme
le Président, 13 MARS 2025
A. MEQUIGNON

Envoyé en préfecture le 14/03/2025
Reçu en préfecture le 14/03/2025
Publié le
ID : 062-256204256-20250305-D_2025_13-DE

SmageAa

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 5 MARS 2025
18h00 - Maison du Papier - Esquerdes

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Maison du Papier à Esquerdes à la suite des convocations dématérialisées adressées via le cabinet numérique le 26 Février 2025 ; convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres Titulaires invités

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Daniel DESCHODT et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Christophe CORNETTE, Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Jean-Pierre LAMIRAND, Laurent DENIS, Jean-Claude DISSAUX, Jacques DELATTRE, Jean-François DENECQUE, Julien DELANNOY, Gérard COLIN, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires présents

Monsieur Alain MEQUIGNON, Président,
Madame Estelle DOUTRIAUX, Vice-Présidente,
Messieurs Jean-Michel BOUHIN et Mathieu PRUVOST, Vice-Présidents,
Messieurs Bertrand PRUVOST, Alain MASSEZ (jusque la question D-2025-10), Laurent DENIS (à partir de la question D-2025-03), Jean-François DENECQUE, Patrick LAVOGEZ, Régis VERBEKE et Christophe FOURCROY, Délégués Titulaires.

Membres Titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés

Monsieur Christophe CORNETTE, Délégué Titulaire, a donné pouvoir à Monsieur Alain MEQUIGNON, Président
Monsieur Rachid BEN AMOR, Délégué Titulaire, a été remplacé par Madame Véronique BRIOIS, Déléguée Suppléante (jusque la question D-2025-03)
Monsieur Gérard COLIN, Délégué Titulaire, a été remplacé par Monsieur Ghislain WILQUIN, Délégué Suppléant
Monsieur Daniel DESCHODT, Vice-Président, a été remplacé par Monsieur Christian DELASSUS, Délégué Suppléant

Membres Suppléants présents

Monsieur Bernard HIBON

Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-01 à la question D-2025-02
Le nombre de votants était de 15 à la question D-2025-03
Le nombre de votants était de 14 de la question D-2025-04 à la question D-2025-010
Le nombre de votants était de 13 à partir de la question D-2025-11